

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le lundi 10 novembre 2025 à 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Mélodie Georget, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Première période de questions.
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil – *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
5. Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2025-11-A, 2025-11-B, 2025-11-C, 2025-11-D.
6. Rapport des ressources humaines 2025-11.
7. Embauche au poste de chef de division - voirie au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination des membres du conseil - Régies, comités, organismes et commissions internes.
9. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026.
10. Adoption de la Charte hilairemontaise des droits des enfants.
11. Proclamation de la Grande semaine des tout-petits.
12. Entente avec le Réseau de Transport métropolitain - Reconnaissance du droit de propriété relativement aux abribus et entente concernant le partage des tâches.
13. Renouvellement du bail de location à intervenir entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

14. Bail d'accès public - Domaine hydrique de l'État (quai de Mont-Saint-Hilaire) - Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
15. Mode de financement de divers projets en immobilisations - Amendement de résolutions.
16. Autorisation de signature - Transaction-quittance - Cause 750-17-004288-225.
17. Ordonnance de vente pour non-paiement de taxes.
18. Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relativement à la vente pour taxes 2025.
19. Participation de membres du conseil à une activité organisée par le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.
20. Participation d'un membre du conseil à l'événement annuel Municipalité amie des enfants.
21. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds « En Montérégie, on bouge! » de l'organisme Loisir et Sport Montérégie.
22. Approbation de la convention d'aide financière concernant la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques (2025-2026).
23. Annulation partielle de servitudes accessoires d'utilité publique (parties des lots 6 663 771 à 6 663 773 au cadastre du Québec) - Boulevard de la Gare.
24. Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Aliénation du lot 1 820 041 (rue Viens).
25. Cession du contrat TP22-11 concernant le ramassage de neige sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Deuxième période de questions.
27. Troisième période de questions.
28. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 30.

...Mot d'ouverture du maire.

2025-324

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes.

...DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées par la greffière.

Le conseil prend acte.

2025-325

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2025-326

RAPPORTS SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDERAUX DES COMPTES À PAYER 2025-11-A, 2025-11-B, 2025-11-C, 2025-11-D

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 au cours de la période du 25 septembre au 5 novembre 2025, signés en date du 5 novembre 2025 par madame Suzanne Bousquet, assistante-trésorière, et les bordereaux des comptes à payer numéro 2025-11-A, au montant de 1 997 760,52 \$, numéro 2025-11-B, au montant de 2 764,10 \$, numéro 2025-11-C, au montant de 776 568,03 \$, numéro 2025-11-D, au montant de 754 579,28 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2025-11, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 6 novembre 2025.

2025-327

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2025-11

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2025-11 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 octobre 2025, pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2025, soit et est approuvé par ce conseil.

2025-328

EMBAUCHE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - VOIRIE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - MONSIEUR JULIEN LEDUC

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de division - voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Julien Leduc possède les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil embauche monsieur Julien Leduc au poste de chef de division - voirie au Service des travaux publics, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 5, échelon 8), et ce, le ou vers le 24 novembre 2025.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 octobre 2025.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 6 novembre 2025.

2025-329

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - RÉGIES, COMITÉS, ORGANISMES ET COMMISSIONS INTERNES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs régies intermunicipales, organismes, comités du conseil et commissions internes nécessitent la présence de membres du conseil pour y siéger;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir qui agira à titre de délégué, de substitut ou de membre au sein de ces différentes instances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la liste des nominations des membres du conseil au sein des régies intermunicipales, organismes, comités du conseil et commissions internes, laquelle liste est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2025-330

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi 12 janvier	Lundi 4 mai	Lundi 14 septembre
Lundi 2 février	Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 5 octobre
Lundi 9 mars	Jeudi 2 juillet	Lundi 2 novembre
Lundi 13 avril	Lundi 24 août	Lundi 7 décembre

2025-331

ADOPTION DE LA CHARTE HILAIREMONTAISE DES DROITS DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'initiative *Municipalité amie des enfants* de l'UNICEF, le conseil souhaite adopter une charte visant à encourager l'adoption de politiques favorisant le bien-être, la participation et les droits des enfants dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la « Charte hilairemontaise des droits des enfants » vise à reconnaître les enfants comme des citoyens à part entière, ayant droit à la sécurité, à la santé, à l'éducation, à la participation, et au jeu, éléments essentiels à leur développement et à leur épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'aligne pleinement avec nos engagements envers les enfants, les familles et les valeurs portées par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en cohérence avec notre Politique sur la famille et les personnes aînées, ainsi que notre plan d'action suite à l'accréditation de Ville amie des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la « Charte hilairemontaise des droits des enfants », laquelle charte est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2025-332

PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits.

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits et du drapeau Municipalité amie des enfants le lundi 17 novembre 2025, jour qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

2025-333

ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - RECONNAISSANCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ RELATIVEMENT AUX ABRIBUS ET ENTENTE CONCERNANT LE PARTAGE DES TÂCHES

CONSIDÉRANT la résolution 2022-329 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 par laquelle le conseil a approuvé l'entente concernant la gestion et l'entretien des abribus intervenue avec le Réseau de transport métropolitain;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de cette entente s'avère nécessaire afin d'en actualiser les dispositions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée « Reconnaissance de droit de propriété relativement aux abribus et entente concernant le partage des tâches » à intervenir entre le Réseau de transport métropolitain et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2025-334

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION À INTERVENIR ENTRE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (CN) ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le bail de location SAP # 1000/3060829 signé en 2015 entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la location de lisières de terrains situées aux abords de la voie ferrée où se trouve la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-431 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, par laquelle le conseil a procédé au renouvellement dudit bail de location pour une durée de cinq (5) ans, se terminant le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à ce bail, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a versé annuellement la somme de 6 250,00 \$, excluant les taxes, pour ladite location;

CONSIDÉRANT QUE le CN propose à la Ville de procéder au renouvellement du bail de location pour une durée de cinq (5) ans, aux mêmes conditions, à l'exception du prix du loyer annuel qui passe de 6 250,00 \$ à 7 025,00 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement du bail de location SAP # 1000/3060829 à intervenir entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour la location de lisières de terrains situées aux abords de la voie ferrée où se trouve la piste cyclable.

Que ce bail de location soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030.

Que le loyer annuel soit fixé à 7 025,00 \$, excluant les taxes, et que toutes les autres modalités et conditions énoncées dans le bail de location initial demeurent inchangées.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet au renouvellement dudit bail de location.

2025-335

BAIL D'ACCÈS PUBLIC - DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE, par le biais des résolutions 2011-68 et 2014-236, le conseil a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (maintenant nommé ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), de consentir à l'aliénation à la Ville de parcelles du domaine hydrique de l'État, soit le quai de Mont-Saint-Hilaire ainsi que des portions situées face aux lots 3 955 856, 3 955 857, 4 955 872 et 5 198 177 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du dossier, il a été porté à notre attention qu'une portion du site ne pouvait faire l'objet d'une vente, soit une partie du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit de la rivière Richelieu située en face d'une partie du lot 6 659 208 au cadastre du Québec, ainsi que les quais, le remblai, la passerelle et une aire de mouillage;

CONSIDÉRANT QUE ces éléments doivent faire l'objet d'un bail d'accès public étant donné qu'ils ne peuvent faire l'objet d'une acquisition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le Bail d'accès public no 2024-217 à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant une partie du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit de la rivière Richelieu située en face d'une partie du lot 6 659 208 au cadastre du Québec, lequel bail est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil confirme que ces lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès public au plan d'eau et aux constructions et ouvrages suivants : remblai, quai permanent, quai amovible et aire de mouillage.

Que ledit bail est d'une durée de un (1) an, reconduit d'année en année pour une période de vingt-cinq (25) ans.

Que la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soit et est autorisée à signer ledit bail.

2025-336

MODE DE FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite modifier le mode de financement de divers projets en immobilisations autorisés par résolutions;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, les résolutions visées doivent être amendées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil amende la résolution 2025-099, relative à l'octroi du contrat TP25-09 concernant la mise à niveau de l'éclairage des terrains sportifs au montant de 124 775,47 \$, incluant les taxes, en remplaçant le poste budgétaire 55-911-00-001 (fonds de roulement) par le poste budgétaire 02-838-20-719.

Que ce conseil amende la résolution 2025-189, relative à la création d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation de travaux d'aménagement du parc Ernest-Choquette au montant de 60 432,00 \$, incluant les taxes, en remplaçant le poste budgétaire 55-169-00-095 (revenu reporté fonds des parcs) par le poste budgétaire 02-838-70-719.

Que ce conseil amende la résolution 2025-250, relative à la création d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation du projet gagnant de l'édition 2024 du budget participatif au montant de 100 000,00 \$, incluant les taxes, en remplaçant le poste budgétaire 55-911-00-001 (fonds de roulement) par le poste budgétaire 02-838-20-719.

2025-337

TRANSACTION-QUITTANCE - CAUSE 750-17-004288-225

CONSIDÉRANT la requête introductory d'instance en dommages et intérêts signifiée à la Ville de Mont-Saint-Hilaire en 2022 dans le cadre du dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 750-17-004288-225;

CONSIDÉRANT QU'une négociation est intervenue entre les parties qui en sont venues à une entente avant la tenue du procès par le biais d'une transaction-quittance signée par les demandeurs le 3 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction-quittance inclut l'acquisition du lot 3 955 888 au cadastre du Québec par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition sera effectuée avec ou sans l'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir ce terrain afin de le maintenir à l'état naturel et y grever une servitude de conservation perpétuelle afin d'en préserver les caractéristiques naturelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la transaction-quittance à signer par l'ensemble des parties visant à régler le litige concernant le dossier 750-17-004288-225 de la Cour Supérieure du Québec.

Que les sommes requises dans le cadre du règlement de ce dossier soient payables à même le poste budgétaire 02-831-05-730 pour l'acquisition de terrains et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorise la trésorière à verser ledit montant lorsque requis.

Que le maire ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, incluant notamment ladite transaction-quittance ainsi que l'acte d'acquisition du terrain qui sera préparé par un notaire mandaté par la Ville.

2025-338

ORDONNANCE DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, laquelle liste a été présentée par la directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil ordonne à la greffière, ou en son absence au greffier adjoint, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder, par l'entremise de la firme Drolet & St-Germain, huissiers inc., à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique qui se tiendra le 14 janvier 2026, à 10 h, à la salle Richelieu de l'hôtel de ville.

Que les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'état dressé par la directrice du Service des finances et trésorière, en date du 5 novembre 2025, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Qu'il sera procédé à la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

2025-339

MANDAT POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE RELATIVEMENT À LA VENTE POUR TAXES 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire peut enchérir et acquérir des immeubles sur son territoire lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Sylvie Lapalme, trésorière, ou en son absence madame Suzanne Bousquet, assistante-trésorière, à titre de mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir le 14 janvier 2026, à 10 h, à la salle Richelieu de l'hôtel de ville.

Que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

2025-340

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur le maire Marc-André Guertin et de monsieur Claude Rainville, conseiller municipal, à un encan-bénéfice - soirée vins et fromages, organisé par le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, qui se tiendra le 15 novembre 2025 et autorise le paiement de la dépense au montant de 100,00 \$ par personne, plus les taxes applicables et les frais inhérents.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-315 et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-19 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 6 novembre 2025.

2025-341

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À L'ÉVÉNEMENT ANNUEL MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de madame Isabelle Thibeault, conseillère municipale, à l'événement annuel Municipalité amie des enfants, qui se tiendra le 13 novembre 2025, à Sainte-Julie, et autorise le paiement de la dépense au montant de 80,00 \$, plus les taxes applicables et les frais inhérents.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-315 et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-18 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 6 novembre 2025.

2025-342

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS « EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! » OFFERT PAR L'ORGANISME LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT le fonds « En Montérégie, on bouge! », offert par l'organisme Loisir et Sport Montérégie, et créé dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air du ministère de l'Éducation (PAFILR);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du PAFILR est de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, afin de favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, les jeunes de Mont-Saint-Hilaire et des environs expriment le souhait de voir aménagée une piste de vélo/BMX sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite répondre à cet intérêt croissant tout en tenant compte des enjeux liés aux changements climatiques et à l'augmentation des températures estivales;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, la Ville souhaite évaluer la faisabilité d'un concept novateur dans la région, soit le projet intitulé « Planifier des aménagements pour le vélo dans un parc boisé de Mont-Saint-Hilaire », qui vise l'aménagement d'une piste de vélo/BMX sous couvert forestier, favorisant à la fois le confort des usagers et la préservation de l'environnement naturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil entérine le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'organisme Loisir et Sport Montérégie dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour le projet « Planifier des aménagements pour le vélo dans un parc boisé de Mont-Saint-Hilaire ».

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ou en son absence la directrice adjointe dudit Service, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment une convention de financement.

2025-343

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GRATUITÉ DE LA FORMATION DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET DES MONITEURS AQUATIQUES - SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite favoriser l'accessibilité à la formation en sauvetage afin d'encourager la relève dans le domaine aquatique;

CONSIDÉRANT QUE le Service national des sauveteurs inc., en collaboration avec le ministère de l'Éducation, offre une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques permettant ainsi d'appuyer la gratuité des cours de sauvetage pour la période 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve la Convention d'aide financière (2025-2026) à intervenir avec Service national des sauveteurs inc. concernant la gratuité des cours menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment la convention de financement.

2025-344

**ANNULATION PARTIELLE DE SERVITUDES ACCESSOIRES D'UTILITÉ PUBLIQUE
(PARTIES DES LOTS 6 663 771 À 6 663 773 AU CADASTRE DU QUÉBEC) -
BOULEVARD DE LA GARE**

CONSIDÉRANT l'acte de ratification des droits superficiaires existants et création de servitudes accessoires reçu devant M^e Sylvie Desaliers, notaire, le 26 octobre 2022, publié sous le numéro 27 650 529;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-367 qui approuvait une révision du PIIA pour le projet de développement du 500-700, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE cette révision fait en sorte que la servitude d'entretien incluse à l'acte notarié signé le 26 octobre 2022 n'est plus utile à l'égard de six (6) parcelles de terrain connues comme étant des parties des lots 6 663 771, 6 663 772 et 6 663 773 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un nouvel acte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le projet d'acte préparé par M^e Sylvie Desaliers, notaire, aux fins de modifier la servitude d'entretien en retirant six (6) parcelles de terrain connues comme étant des parties des lots 6 663 771, 6 663 772 et 6 663 773 au cadastre du Québec, lequel acte est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit acte ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

2025-345

**APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - ALIÉNATION DU LOT 1 820 041
(RUE VIENS)**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 1 820 040, 1 820 041 et 3 891 521 au cadastre du Québec, propriété sise au 503, rue Viens à Mont-Saint-Hilaire, souhaite aliéner une partie de sa propriété, soit le 1 820 041, aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la transaction est d'une superficie totale de 909,8 mètres carrés et que la grande majorité de ce lot se situe dans un îlot déstructuré résidentiel, à l'exception d'une petite portion;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise afin de procéder à cette aliénation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété sise au 503, rue Viens conservera le reste de la propriété composée des lots 1 820 040 et 3 891 521 et que ce terrain demeure conforme aux normes de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation déposée par le propriétaire de la propriété sise au 503, rue Viens auprès de Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à permettre l'aliénation du lot 1 820 041 au cadastre du Québec aux propriétaires contigüs, soit les propriétaires du lot 1 819 961 audit cadastre.

2025-346

**CESSION DU CONTRAT TP22-11 CONCERNANT LE RAMASSAGE DE NEIGE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-392 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022 par laquelle le conseil octroyait le contrat TP22-11 concernant le ramassage de neige sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire à Guertin Multi-Services inc., et ce, pour les saisons 2022-2023 à 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2025, la Ville a reçu un avis de Guertin Multi-Services inc. indiquant son intention de céder ledit contrat à Déneigement Campagnard inc., et ce, pour le reste du terme;

CONSIDÉRANT QUE le devis à la base de ce contrat mentionne que les droits et obligations issus du contrat ne peuvent être cédés par l'adjudicataire à une autre personne sans le consentement écrit préalable du donneur d'ordre, lequel ne peut être refusé sans motif sérieux;

CONSIDÉRANT QUE Déneigement Campagnard inc. agit comme sous-traitant depuis quelques années pour Guertin Multi-Services inc. et qu'ils ont fourni la documentation requise afin d'être admissible à l'attribution dudit contrat et que la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'a aucun motif sérieux de refuser la cession du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise Guertin Multi-Services inc. à céder le contrat TP22-11 pour le ramassage de neige sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à Déneigement Campagnard inc., et ce, selon les mêmes termes et conditions prévus audit contrat.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par les personnes présentes.

TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions écrites transmises avant la séance.

2025-347

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 10 novembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 25.

(S) *Marc-André Guertin*
Marc-André Guertin, maire

(S) *Anne-Marie Piérard*
Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière